

Remplace la date 29-mai-2025

Date de révision 30-mai-2025

Numéro de révision 5.01

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 20521

Numéro du fiche de données de sécurité 20521

Nom du produit CALCIUM CARBONATE

### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119486795-18-XXXX

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Numéro EC 207-439-9

Numéro CAS 471-34-1

### Synonymes

DURCAL DT077, CRETA PRAEPARTA, LIMESTONE POWDERS, MASTIC FILLERS, MINFIL L75, BRITOMYA, CALCITEC, MICROCARB, QUEENSFIL 300, SCORALITE LL250, SCORALITE EP, MILLICARB-OG, SCORA LI, SCORALITE M, EGLINTON GW5, FORDACAL 12, Scoralite DC95ST, PCC MICROWHITE 101, MICROCOAT 101, CALPREC PR, CALPREC PA, OMYAPURE 35-OG, FORDACAL 8, FORDACAL 150, CHALK MC5, THIXO-CARB 500, MICRONIC O, CARBITAL 130, CARBITAL 120, CARBITAL 140, CARBITAL 115 S, AQUACARB 402PE, CARBITAL 110, CALCIUM CARBONATE FINE 10 $\mu$ , CALC CARBONATE CALCIPUR 5-OG, POLCARB 90, FORDACAL 22, MOTHER OF PEARL CRUSHED SHELL, CALCIUM CARBONATE EP E170, ZANCARB 5NC, CALCIUM CARBONATE GRAN, CALCIUM CARBONATE FG, CALCIUM CARBONATE FINE 10 $\mu$ , CALCIUM CARBONATE GCC EP EC HEAVY PDR, CALC CARB GCC EP EC HEAVY PDR, CALCIUM CARBONATE GCC EP EC LIGHT PDR, CALC CARB GCC EP EC LIGHT PDR, CALCIUM CARBONATE PCC EP EC HEAVY PDR, CALC CARB PCC EP EC HEAVY PDR, CALCIUM CARBONATE PCC EP EC LIGHT PDR, CALC CARB PCC EP EC LIGHT PDR

Substance pure/mélange Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents adsorbant et absorbant des gaz ou des liquides  
Anti-set-off agent  
Anti-Adhesives agent  
Agent antistatique  
Agent liant  
agent de blanchiment  
Agent nettoyant  
céramique  
Revêtements  
Agent colorant  
Colorant

Pigments  
 Agent complexant  
 Inhibiteur de corrosion  
 Cosmétiques  
 agent anti-incrustation  
 Engrais  
 Enduit  
 propagateur de la flamme  
 Agents de flottation  
 Agents de flux pour la coulée  
 Additif alimentaire/alimentaire  
 Verre  
 Substances chimiques de laboratoire  
 lubrifiants et additifs pour lubrifiants  
 peinture  
 Soins personnels  
 Produit pharmaceutique  
 Contrôle du pH  
 Agent phytosanitaire  
 Plastics  
 Régulateur de processus  
 autre que la polymérisation ou la vulcanisation  
 Aide au procédé.  
 Produits en caoutchouc  
 Produit d'étanchéité  
 Stabilisant  
 Modificateurs de viscosité  
 Intermédiaire  
 Traitement de l'eau  
 Utilisation industrielle  
 Utilisation professionnelle  
 Utilisation par les consommateurs

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
 Riverside Business Park Building G  
 Bd International 55  
 Internationalelaan 55  
 1070 Brussels  
 BEL  
 Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	<b>112</b>

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008  
 Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé

**Mentions de danger**

Non classé

**2.3. Autres dangers**

La poussière peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures.

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
CALCIUM CARBONATE 471-34-1	95 - 100 %	01-211948679 5-18-XXXX	207-439-9	Non classé	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
CALCIUM CARBONATE 471-34-1	> 2000	> 2000	> 3	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la fiche de données de sécurité).
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	La poussière peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures.
Yeux	Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Non combustible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Utiliser uniquement en extérieur. Éviter toute génération de poussières.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Voir la section 10 pour plus d'informations.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CALCIUM CARBONATE 471-34-1	-	-	6.36 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

#### Notes

[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### Notes

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CALCIUM CARBONATE 471-34-1	6.1 mg/kg bw/day [4] [6] 6.1 mg/kg bw/day [4] [7]	-	1.06 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

#### Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.  
[7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
CALCIUM CARBONATE 471-34-1	-	-	100 mg/L	-	-

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

#### Équipement de protection

<b>individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire adaptée. En cas de ventilation insuffisante et de formation possible de poussière, porter un appareil respiratoire approprié. Une protection respiratoire de type EN143 (P2, P3) ou EN149 (FFP2, FFP3) est recommandée.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	solide Poudre poussiéreuse granules Poudre cristalline Poudre	
<b>Couleur</b>	Blanc/blanc cassé	
<b>Odeur</b>	Inodore	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	825 °C	Se décompose.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		non applicable.
<b>Inflammabilité</b>		Le produit n'est pas inflammable.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		non applicable.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		non applicable.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	825 °C	
<b>pH</b>	6 - 10	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		non applicable.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau 0.0166 g/l @ 20 °C	OCDE 105.
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Substance inorganique.
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	2.6 - 2.95	@ 20 °C.
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		non applicable.
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	0.1 - 20 µm	

**Distribution granulométrique** Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

Propriétés explosives	non applicable
<b>Matières solides inflammables</b>	Ininflammable
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Le contact avec des acides ou une forte chaleur libère du dioxyde de carbone, parfois violemment.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts** Aucun(e).

**mécaniques**

**Sensibilité aux décharges** Aucun(e).

**électrostatiques**

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Le contact avec des acides ou une forte chaleur libère du dioxyde de carbone, parfois violemment.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Fluor.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Contact oculaire** Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages

abrasifs,.

**Contact avec la peau** Non irritant pendant l'utilisation normale.**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
CALCIUM CARBONATE	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 3 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	in vivo			non irritant
OECD 439	Résultats sur l'humain	in vitro			non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	in vivo			non irritant
OECD 437		in vitro			non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Essai OCDE n° 429 : Sensibilisation cutanée	Souris		Négatif

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Informations sur les composants  
CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Résultats
---------	--------	-----------

OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	Rat	Négatif NOAEL 625 mg/kg/day

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	résultats pour l'humain	Inhalation			Non classé

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat	Inhalation	0.812 mg/L	90 minutes	Non classé

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

#### CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------------	---------------	--------------------	-----------

OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 100 % v/v	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 100 % v/v mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	Autres organismes aquatiques activated sludge	CE50	> 1000 mg/L	3 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues Desmodesmus subspicatus	CE50	> 14 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	> 100 % v/v	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	> 50 % v/v	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues Desmodesmus subspicatus	NOEC	14 mg/L	72 heures	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Substance inorganique.

CALCIUM CARBONATE (471-34-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Inorganique.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** insoluble.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
CALCIUM CARBONATE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**IMDG**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le</b>	non réglementé

**transport**

- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Non  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** non dangereux pour l'eau (nwg)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
CALCIUM CARBONATE - 471-34-1	75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)**

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
CALCIUM CARBONATE - 471-34-1	Agent phytosanitaire

**Inventaires internationaux**

**TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECI**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants  
 Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 29-mai-2025

**Date de révision** 30-mai-2025

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**